

2. Profil de fonction « Conseiller pédagogique »

A. Sur le plan des qualités humaines

- il sera disponible et à l'écoute des besoins et préoccupations des enseignants ;
- il sera capable :
 - de créer un climat de confiance et de convivialité ;
 - de prendre des initiatives ;
 - d'agir avec tact, discrétion et équité ;
 - d'avoir un sens aigu de l'organisation ;
- il aura le sens des responsabilités ;
- il sera capable de faire preuve de curiosité et d'ouverture au changement ;
- il sera ordonné, méthodique et rigoureux ;
- il sera capable d'organiser et de planifier son travail.

B. Sur le plan des compétences relationnelles

- il fera preuve de sa capacité à travailler en équipe ;
- il sera capable :
 - d'instaurer un dialogue ;
 - de communiquer clairement et efficacement tant oralement que par écrit ;
 - de gérer une réunion ;
 - de favoriser les échanges.



C. Sur le plan des compétences pédagogiques

- il aura une expérience pédagogique de l'application des textes et des innovations pédagogiques (Socles de compétences, Projets éducatif et pédagogique du réseau, programmes d'études,...) ;
- il se tiendra informé des innovations pédagogiques et méthodologiques ;
- il sera capable :
 - d'évaluer la portée pédagogique de l'action des enseignants ;
 - de développer des démarches et des attitudes d'interdisciplinarité ;
 - d'analyser la réalité de l'établissement dans le contexte socio-économique proche en lien avec le projet d'établissement;
- il devra faire preuve, pour une ou plusieurs disciplines :
 - de l'actualisation de ses connaissances en matière disciplinaire ;
 - de sa maîtrise des compétences spécifiques de la discipline ;
 - de la connaissance des modes d'évaluation en vigueur dans le niveau d'enseignement considéré ;
- il sera capable d'animer une démarche de remédiation ;
- il connaîtra l'organisation des structures de l'enseignement.

D. Sur le plan des compétences administratives

- il aura, pour le niveau d'enseignement dont il aura la charge :
 - une connaissance des réglementations y afférents ;
 - des connaissances administratives.

E. Sur le plan des compétences techniques

- il sera capable d'utiliser l'outil informatique ;
- il maîtrisera les compétences techniques de sa discipline.

